

Opération « Fête des Pères Johnnie Walker » Conditions générales

ARTICLE 1 - OBJET DE L'OPÉRATION « FÊTE DES PÈRES JOHNNIE WALKER »

La société MOËT HENNESSY DIAGEO, société par actions simplifiée au capital de 64 000 euros, immatriculée sous le numéro 337 080 055 RCS Nanterre dont le siège social est situé 105 boulevard de la Mission Marchand – Défense Avenue – 92411 Courbevoie Cedex organise **du 6 juin 2017 au 31 juillet 2017** une opération gratuite et sans obligation d'achat intitulée « Fête des Pères Johnnie Walker ».

À l'occasion de la Fête des Pères, toute personne majeure peut s'inscrire sur le site www.johnniewalkerhouse.fr pour profiter gratuitement d'une séance de dégustation exclusive et privilégiée d'1h30 avec ses proches, orchestrée par l'ambassadeur Johnnie Walker.

A l'occasion de cette séance de dégustation qui regroupera 10 personnes maximum, les participants pourront découvrir l'univers de la marque Johnnie Walker et réaliser leur propre assemblage à partir des Single Malts qui composent les whiskies Johnnie Walker.

La séance de dégustation se déroulera dans un lieu dédié appelé « la Johnnie Walker House » situé au 1^{er} étage du magasin The Whisky Shop, 7 Place de la Madeleine, 75008 Paris.

ARTICLE 2 - APPLICATION ET OPPOSABILITÉ DES CONDITIONS GÉNÉRALES

Toute inscription à l'opération « Fête des Pères Johnnie Walker » est soumise à l'acceptation préalable par le participant des présentes conditions générales, dans leur intégralité et sans restriction.

En s'inscrivant, le participant consent à l'intégralité des présentes conditions générales accessibles à l'adresse www.johnniewalkerhouse.fr. La société MOËT HENNESSY DIAGEO se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales à tout moment, sans préavis. Il est donc recommandé au participant de prendre attentivement connaissance de l'intégralité de ces dispositions.

Le fait que la société MOËT HENNESSY DIAGEO ne se prévale pas à un moment donné des présentes conditions générales ne peut être interprété comme une renonciation de se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque des clauses desdites conditions générales.

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE PARTICIPATION À L'OPÉRATION

La participation à l'opération « Fête des Pères Johnnie Walker » est gratuite et réservée exclusivement aux personnes physiques âgées de plus de 18 ans agissant dans un cadre personnel et non à des fins commerciales ou à titre professionnel.

L'inscription à l'opération « Fête des Pères Johnnie Walker » se fait uniquement par internet à l'adresse www.johnniewalkerhouse.fr. Le participant doit disposer d'une adresse email valide.

Le participant est invité à sélectionner le jour de sa dégustation et le créneau horaire qu'il souhaite réserver. Il doit ensuite préciser le nombre de participants qu'il souhaite inviter. Chaque inscription est limitée à 5 personnes majeures maximum.

Pour valider son inscription, le participant doit ensuite renseigner ses coordonnées complètes (civilité, nom, prénom, date de naissance, adresse postale, email et téléphone) et accepter les présentes conditions générales. Il peut également préciser le nom et prénom de la personne à qui il souhaite offrir la dégustation.

Dès que son inscription est validée, le participant reçoit un email de confirmation d'inscription envoyé depuis l'adresse fetedesperes@johnniewalkerhouse.fr à l'adresse email indiquée dans le formulaire. Une invitation papier lui sera ensuite envoyée à l'adresse postale indiquée dans le formulaire.

L'inscription à l'opération « Fête des Pères » ne peut être enregistrée que si les renseignements communiqués sur le formulaire sont complets. Tout formulaire comportant une anomalie (incomplet, erroné, illisible) ne sera pas pris en compte. Les informations signalées d'un ou plusieurs astérisques doivent obligatoirement être renseignées.

En cas d'annulation, les participants doivent en informer la société MOËT HENNESSY DIAGEO au minimum 72h avant le début de la dégustation par email à l'adresse suivante : fetedesperes@johnniewalkerhouse.fr

Chaque participant (même nom, même adresse postale et électronique) ne peut participer qu'une seule fois à l'opération « Fête des Pères Johnnie Walker ».

La société MOËT HENNESSY DIAGEO se réserve le droit de refuser ou d'annuler la participation à l'opération « Fête des Pères Johnnie Walker » à toute personne ne remplissant pas les conditions requises dans les présentes conditions générales.

ARTICLE 4 – DEROULEMENT DE L'OPÉRATION

Muni de son carton d'invitation et d'une pièce d'identité, le participant à l'opération « Fête des Pères Johnnie Walker » est invité à se présenter avec ses invités à la Johnnie Walker House située au 1^{er} étage de la boutique The Whisky Shop, 7 Place de la Madeleine, 75008 Paris, à l'heure indiquée.

En compagnie de ses proches et jusqu'à 10 personnes maximum il bénéficiera d'une séance de dégustation exclusive et privilégiée d'une durée d'1h30 orchestrée par l'Ambassadeur Johnnie Walker.

Détail de la dégustation : (l'énumération ci-après n'étant pas exhaustive et pouvant être modifiée à tout moment) :

- Dégustation des principales signatures Johnnie Walker
- Réalisation d'un atelier assemblage à partir des Single Malts qui composent les whiskies Johnnie Walker.

ARTICLE 5 – RESPONSABILITE

La responsabilité de la société MOËT HENNESSY DIAGEO ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'éventuel dysfonctionnement du mode d'inscription à l'opération « Fête des Pères Johnnie Walker », lié notamment aux caractéristiques même d'Internet. Les participants ne pourront prétendre à aucune contrepartie de quelque nature que ce soit à ce titre.

La société MOËT HENNESSY DIAGEO décline toute responsabilité pour tout incident ou accident qui pourrait survenir à un participant lors de sa participation à l'opération « Fête des Pères Johnnie Walker ». Elle se réserve en outre le droit d'exclure d'une séance de dégustation toute personne troublant, de quelque manière que ce soit, le déroulement de la séance.

De manière générale, les participants participent à l'opération « Fête des Pères Johnnie Walker » sous leur seule et unique responsabilité.

La société MOËT HENNESSY DIAGEO ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler l'opération, à l'écourter, la proroger, la reporter ou en modifier les conditions. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger, de reporter ou de réduire la période de participation.

ARTICLE 6 – DONNÉES PERSONNELLES

En s'inscrivant à l'opération « Fête des Pères Johnnie Walker », chaque participant consent à la collecte et au traitement de ses données personnelles par la société MOËT HENNESSY DIAGEO ou tout prestataire désigné.

Les données personnelles collectées sont traitées informatiquement par la société MOËT HENNESSY DIAGEO ou tout prestataire désigné et sont destinées à la gestion de l'opération « Fête des Pères Johnnie Walker » ainsi qu'à la gestion et l'animation de la relation commerciale avec le participant, la prospection commerciale, la gestion des demandes de droit d'accès, de rectification, d'opposition et d'organisation du sort des données personnelles en cas de décès. Ces données sont conservées pour la durée strictement nécessaire à l'accomplissement de l'objectif poursuivi lors de la collecte, conformément à la norme NS-048.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, telle que modifiée, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition, ainsi que du droit d'organiser le sort de ses données personnelles en cas de décès, sur simple demande écrite par email à l'adresse fetedesperes@johnniewalkerhouse.fr ou par voie postale à l'adresse suivante : Opération « Fête des Pères Johnnie Walker » - Société MOËT HENNESSY DIAGEO – 105 boulevard de la Mission Marchand – Défense Avenue – 92411 Courbevoie Cedex.

ARTICLE 7 – DROIT APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

L'opération « Fête des Pères Johnnie Walker » et les présentes Conditions Générales sont régies par le droit français. Tout litige relatif à l'application des présentes, même en cas de pluralité de défendeurs, sera à défaut d'accord amiable, de la compétence exclusive des tribunaux de Paris.

ARTICLE 8 – CONTACT

Pour toute question relative à l'opération « Fête des Pères Johnnie Walker » et aux présentes conditions générales, le participant peut se rendre à la Johnnie Walker House ou contacter la société

MOËT HENNESSY DIAGEO par email à l'adresse fetedesperes@johnniewalkerhouse.fr ou par voie postale à l'adresse suivante : Opération « Fête des Pères Johnnie Walker » - Société MOËT HENNESSY DIAGEO – 105 boulevard de la Mission Marchand – Défense Avenue – 92411 Courbevoie Cedex.

ARTICLE 8 – MENTION SANITAIRE

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. A consommer avec modération.